

MINISTERE E L'ENSEIGNEMENT
UNIVERSITE NAZI BONI

BURKINA FASO

01BP. 1091 Bobo-Dioulasso 01
Tél. (226) 20 98 06 35 / Fax (226) 20 98 25 77

Centre d'Excellence Africain en Innovations
Biotechnologiques pour l'Elimination des
Maladies à Transmission Vectorielle
(CEA/ITECH-MTV)



N° 2020 /MESRSI/SG/UNB/P/PRM

La personne Responsable

A

Monsieur le Gérant de SINALEX
sarl tel 70 20 04 29



Objet : Realisation d'une notice d'impact environnemental et social (nies) pour la construction du centre d'excellence africain en innovations biotechnologiques pour l'élimination des maladies a transmission vectorielle (ITECH-MTV)

FINANCEMENT



Le financement des prestations est assuré par UNB , Gestion 2020

PARTICIPATION A LA CONCURRENCE

La présente lettre d'invitation à soumissionner est ouverte à égalité de conditions uniquement aux consultants individuels consultés par la Personne Responsable des Marchés et remplissant les conditions de **l'article 68 du décret N°2017-0049/PRES/PM/MINEFID** portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les prestations sont en un lot réalisation d'une notice d'impact environnemental et social (nies) pour la construction du centre d'excellence africain en innovations biotechnologiques pour l'élimination des maladies a transmission vectorielle (ITECH-MTV)

Participation

Les cabinets consultés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations. Il s'agit notamment :

La proposition technique doit fournir les informations suivantes :

- a) une brève description du cabinet d'audit et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires. Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer le profil du personnel propose, la durée de la mission, le montant du contrat ;
- b) toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence, les données, les services et installations devant être fournis par la direction du centre d'excellence africain en innovations biotechnologiques pour l'élimination des maladies a transmission vectorielle (ITECH-MTV);
- c) un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposé pour accomplir la mission ;
- e) une composition de l'équipe proposée, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier ;
- f) les curriculum vitae récemment signés et daté par le personnel spécialisé proposé et le représentant du cabinet habilité à soumettre la proposition.

En établissant la proposition technique, les cabinets doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :

- la proposition technique ne doit comporter aucune information financière ;
- les cabinets peuvent s'associer avec d'autres cabinets pour la réalisation de cette mission ;
- les offres doivent parvenir au centre d'excellence africain en innovations biotechnologiques pour l'élimination des maladies a transmission vectorielle

(ITECH-MTV) en version papier uniquement.

Les propositions techniques seront évaluées sur la base des critères suivants :

- ▶ l'expérience du cabinet dans le domaine ;
- ▶ justifiée par des attestations de service fait et/ou des PV de validation ou les pages de garde et de signatures des contrats ;
- ▶ l'expérience du personnel clé de la mission tel que chef de mission et autres membres de l'équipe (expérience dans le domaine, expérience dans les NIES , adéquation du niveau de formation académique avec les exigences de la mission) ;
- ▶ L'approche technique et méthodologique (outils utilisés).

V-9-3- Proposition financière

La proposition financière indiquera le montant total des honoraires hors taxes et toutes taxes comprises et les frais remboursables. Le montant des honoraires pour chacun des membres de l'équipe d'intervention sera indiqué.

• Critère de notation

La désignation définitive de l'adjudicataire du contrat sera effectuée sur la base des dossiers fournis, le CEA ITECH MTV procédera sous sa propre responsabilité à l'évaluation des propositions reçues. Cette opération sera sanctionnée par une classification des candidatures comme suit :

- note technique minimale : 75 points ;
- les propositions financières des candidats ayant obtenu au moins la note technique minimale seront ouvertes.

• L'Offre technique (100 points)

Les propositions techniques seront évaluées en fonction des critères de qualification que sont les diplômes, les formations, l'expérience professionnelles des personnes affectées à la mission et l'expérience générale du cabinet dans le domaine de la mission.

c) Les qualifications et compétences des personnes affectées à cette mission (70 points) :

- curriculum vitae de l'intervenant principal (50 points).
- curriculum vitae de ses assistants s'il y a lieu (20 points).

d) L'expérience générale du cabinet dans le domaine faisant l'objet de l'appel à candidature (30 points) :

- expérience du postulant dans le domaine (20 points) ;
- le nombre d'années d'expérience un (01) à trois (03) ans sera affecté d'une note de dix (10) points. Celle-ci est majorée de deux (02) points supplémentaires pour chaque année supplémentaire ;
- par tranche de deux (02) ans avec un maximum de dix (10) ans ;
- expérience du cabinet dans la conduite des NIES pour la réalisation d'infrastructures de santé (points).

• l'offre financière

Les propositions financières des candidats ayant obtenu au moins la note

technique minimale seront ouvertes. La proposition financière la moins disante parmi les propositions techniques qualifiée sera retenue.

V-9-4- Langues de travail

la mission sera exécutée en français, langue de travail DU CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN EN INNOVATIONS BIOTECHNOLOGIQUES POUR L'ÉLIMINATION DES MALADIES A TRANSMISSION VECTORIELLE (ITECH-MTV).

V-9-5-Responsabilité sur les livrables

Le centre d'excellence africain en innovations biotechnologiques pour l'élimination des maladies a transmission vectorielle (ITECH-MTV) est seul responsable de l'exactitude et de la pertinence des livrables. Les services du CEA ITECH-MTV collaboreront à la bonne exécution de la mission par la mise à disposition des informations nécessaires.

V-9-6- Remise des propositions

Les propositions se feront en trois (03) exemplaires dont un original (français) et deux (02) copies en français. Chaque proposition technique et financière doit porter la mention « ORIGINAL » ou « COPIE ». Selon le cas l'original et toutes les copies de la proposition technique doivent être placés dans une enveloppe portant clairement la mention « **Proposition technique** ». De même, l'original et toutes les copies de la proposition financière seront placés dans une enveloppe portant la mention « **Proposition financière** ». Ces deux enveloppes seront ensuite placées dans une autre enveloppe qui doit être adressée à la Personne Responsable des Marchés. « **A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION DE SELECTION DES CANDIDATS** », Les propositions doivent être remises au plus tard le **21/09/2020 à 9h00mn** en version papier, transmis en mains propres ou par la poste AU Bureau de la PRM du CEA ITECH MTV SIS A NASSO immeuble de la bibliothéque CENTRALE premier étage.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne Responsable des Marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le candidat.

RENSEIGNEMENTS

Les Consultants consultés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de la PRM ; tel 78 87 02 07

NB l'enveloppe financière est de six millions (6 000 000) de FCFA

BOBO DIOULASSO, le 14
septembre 2020



BAYALA SERGE ERIC

MINISTERE E L'ENSEIGNEMENT
UNIVERSITE NAZI BONI

BURKINA FASO

01BP. 1091 Bobo-Dioulasso 01
Tél. (226) 20 98 06 35 / Fax (226) 20 98 25 77

Centre d'Excellence Africain en Innovations
Biotechnologiques pour l'Elimination des
Maladies à Transmission Vectorielle
(CEA/ITECH-MTV)



N° 2020 /MESRSI/SG/UNB/P/PRM

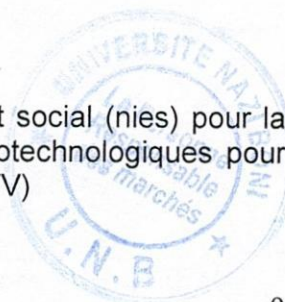
La personne Responsable

A

Monsieur le Gérant de IPROSOL
sarl tel 70 24 46 32



Objet : Realisation d'une notice d'impact environnemental et social (nies) pour la construction du centre d'excellence africain en innovations biotechnologiques pour l'élimination des maladies a transmission vectorielle (ITECH-MTV)



FINANCEMENT

Le financement des prestations est assuré par UNB , Gestion 2020

PARTICIPATION A LA CONCURRENCE

La présente lettre d'invitation à soumissionner est ouverte à égalité de conditions uniquement aux consultants individuels consultés par la Personne Responsable des Marchés et remplissant les conditions de **l'article 68 du décret N°2017-0049/PRES/PM/MINEFID** portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les prestations sont en un lot réalisation d'une notice d'impact environnemental et social (nies) pour la construction du centre d'excellence africain en innovations biotechnologiques pour l'élimination des maladies à transmission vectorielle (ITECH-MTV)

Participation

Les cabinets consultés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations. Il s'agit notamment :

La proposition technique doit fournir les informations suivantes :

- a) une brève description du cabinet d'audit et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires. Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer le profil du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat ;
- b) toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence, les données, les services et installations devant être fournis par la direction du centre d'excellence africain en innovations biotechnologiques pour l'élimination des maladies à transmission vectorielle (ITECH-MTV);
- c) un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposé pour accomplir la mission ;
- e) une composition de l'équipe proposée, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier ;
- f) les curriculum vitae récemment signés et daté par le personnel spécialisé proposé et le représentant du cabinet habilité à soumettre la proposition.

En établissant la proposition technique, les cabinets doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :

- la proposition technique ne doit comporter aucune information financière ;
- les cabinets peuvent s'associer avec d'autres cabinets pour la réalisation de cette mission ;
- les offres doivent parvenir au centre d'excellence africain en innovations

biotechnologiques pour l'élimination des maladies à transmission vectorielle (ITECH-MTV) en version papier uniquement.

Les propositions techniques seront évaluées sur la base des critères suivants :

- ▶ l'expérience du cabinet dans le domaine ;
- ▶ justifiée par des attestations de service fait et/ou des PV de validation ou les pages de garde et de signatures des contrats ;
- ▶ l'expérience du personnel clé de la mission tel que chef de mission et autres membres de l'équipe (expérience dans le domaine, expérience dans les NIES, adéquation du niveau de formation académique avec les exigences de la mission) ;
- ▶ L'approche technique et méthodologique (outils utilisés).

V-9-3- Proposition financière

La proposition financière indiquera le montant total des honoraires hors taxes et toutes taxes comprises et les frais remboursables. Le montant des honoraires pour chacun des membres de l'équipe d'intervention sera indiqué.

• Critère de notation

La désignation définitive de l'adjudicataire du contrat sera effectuée sur la base des dossiers fournis, le CEA ITECH MTV procédera sous sa propre responsabilité à l'évaluation des propositions reçues. Cette opération sera sanctionnée par une classification des candidatures comme suit :

- note technique minimale : 75 points ;
- les propositions financières des candidats ayant obtenu au moins la note technique minimale seront ouvertes.

• L'Offre technique (100 points)

Les propositions techniques seront évaluées en fonction des critères de qualification que sont les diplômes, les formations, l'expérience professionnelles des personnes affectées à la mission et l'expérience générale du cabinet dans le domaine de la mission.

- e) **Les qualifications et compétences des personnes affectées à cette mission (70 points) :**
 - curriculum vitae de l'intervenant principal (50 points).
 - curriculum vitae de ses assistants s'il y a lieu (20 points).
- f) **L'expérience générale du cabinet dans le domaine faisant l'objet de l'appel à candidature (30 points) :**
 - expérience du postulant dans le domaine (20 points) ;
 - le nombre d'années d'expérience un (01) à trois (03) ans sera affecté d'une note de dix (10) points. Celle-ci est majorée de deux (02) points supplémentaires pour chaque année supplémentaire ;
 - par tranche de deux (02) ans avec un maximum de dix (10) ans ;
 - expérience du cabinet dans la conduite des NIES pour la réalisation d'infrastructures de santé points).

• l'offre financière

Les propositions financières des candidats ayant obtenu au moins la note technique minimale seront ouvertes. La proposition financière la moins disante parmi les propositions techniques qualifiée sera retenue.

V-9-4- Langues de travail

la mission sera exécutée en français, langue de travail DU CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN EN INNOVATIONS BIOTECHNOLOGIQUES POUR L'ÉLIMINATION DES MALADIES A TRANSMISSION VECTORIELLE (ITECH-MTV).

V-9-5-Responsabilité sur les livrables

Le centre d'excellence africain en innovations biotechnologiques pour l'élimination des maladies a transmission vectorielle (ITECH-MTV) est seul responsable de l'exactitude et de la pertinence des livrables. Les services du CEA ITECH-MTV collaboreront à la bonne exécution de la mission par la mise à disposition des informations nécessaires.

V-9-6- Remise des propositions

Les propositions se feront en trois (03) exemplaires dont un original (français) et deux (02) copies en français. Chaque proposition technique et financière doit porter la mention « ORIGINAL » ou « COPIE ». Selon le cas l'original et toutes les copies de la proposition technique doivent être placés dans une enveloppe portant clairement la mention « Proposition technique ». De même, l'original et toutes les copies de la proposition financière seront placés dans une enveloppe portant la mention « Proposition financière ». Ces deux enveloppes seront ensuite placées dans une autre enveloppe qui doit être adressée à la Personne Responsable des Marches. « **A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION DE SELECTION DES CANDIDATS** ». Les propositions doivent être remises au plus tard le **21/09/2020 à 9h00mn** en version papier, transmis en mains propres ou par la poste AU Bureau de la PRM du CEA ITECH MTV SIS A NASSO immeuble de la bibliothec CENTRALE premier étage.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne Responsable des Marches ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le candidat.

RENSEIGNEMENTS

Les Consultants consultés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de la PRM (tel 78 87 02 07)

NB l'enveloppe financière est de six millions (6 000 000) de FCFA

BOBO DIOULASSO, le 14
septembre 2020



BAYALA SERGE ERIC

MINISTERE E L'ENSEIGNEMENT
UNIVERSITE NAZI BONI

BURKINA FASO

01BP. 1091 Bobo-Dioulasso 01
Tél. (226) 20 98 06 35 / Fax (226) 20 98 25 77

Centre d'Excellence Africain en Innovations
Biotechnologiques pour l'Elimination des
Maladies à Transmission Vectorielle
(CEA/ITECH-MTV)



N° 2020 /MESRSI/SG/UNB/P/PRM

La personne Responsable

Reçu le 14/03/2020

A



Monsieur le Gérant de CACE sarl
tel 70 28 66 33

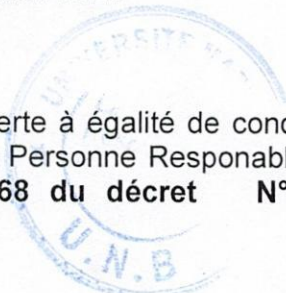
Objet : Realisation d'une notice d'impact environnemental et social (nies) pour la construction du centre d'excellence africain en innovations biotechnologiques pour l'élimination des maladies a transmission vectorielle (ITECH-MTV)

FINANCEMENT

Le financement des prestations est assuré par UNB , Gestion 2020

PARTICIPATION A LA CONCURRENCE

La présente lettre d'invitation à soumissionner est ouverte à égalité de conditions uniquement aux consultants individuels consultés par la Personne Responsable des Marchés et remplissant les conditions de l'article 68 du décret N°2017-



0049/PRES/PM/MINEFID portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les prestations sont en un lot réalisation d'une notice d'impact environnemental et social (nies) pour la construction du centre d'excellence africain en innovations biotechnologiques pour l'élimination des maladies à transmission vectorielle (ITECH-MTV)

Participation

Les cabinets consultés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations. Il s'agit notamment :

La proposition technique doit fournir les informations suivantes :

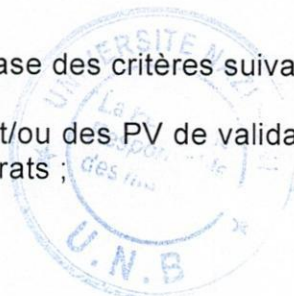
- a) une brève description du cabinet d'audit et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires. Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer le profil du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat ;
- b) toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence, les données, les services et installations devant être fournis par la direction du centre d'excellence africain en innovations biotechnologiques pour l'élimination des maladies à transmission vectorielle (ITECH-MTV);
- c) un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposé pour accomplir la mission ;
- e) une composition de l'équipe proposée, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier ;
- f) les curriculums vitae récemment signés et daté par le personnel spécialisé proposé et le représentant du cabinet habilité à soumettre la proposition.

En établissant la proposition technique, les cabinets doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :

- la proposition technique ne doit comporter aucune information financière ;
- les cabinets peuvent s'associer avec d'autres cabinets pour la réalisation de cette mission ;
- les offres doivent parvenir au centre d'excellence africain en innovations biotechnologiques pour l'élimination des maladies à transmission vectorielle (ITECH-MTV) en version papier uniquement.

Les propositions techniques seront évaluées sur la base des critères suivants :

- l'expérience du cabinet dans le domaine ;
- justifiée par des attestations de service fait et/ou des PV de validation ou les pages de garde et de signatures des contrats ;



- l'expérience du personnel clé de la mission tel que chef de mission et autres membres de l'équipe (expérience dans le domaine, expérience dans les NIES , adéquation du niveau de formation académique avec les exigences de la mission) ;
- L'approche technique et méthodologique (outils utilisés).

V-9-3- Proposition financière

La proposition financière indiquera le montant total des honoraires hors taxes et toutes taxes comprises et les frais remboursables. Le montant des honoraires pour chacun des membres de l'équipe d'intervention sera indiqué.

• Critère de notation

La désignation définitive de l'adjudicataire du contrat sera effectuée sur la base des dossiers fournis, le CEA ITECH MTV procédera sous sa propre responsabilité à l'évaluation des propositions reçues. Cette opération sera sanctionnée par une classification des candidatures comme suit :

- note technique minimale : 75 points ;
- les propositions financières des candidats ayant obtenu au moins la note technique minimale seront ouvertes.

• L'Offre technique (100 points)

Les propositions techniques seront évaluées en fonction des critères de qualification que sont les diplômes, les formations, l'expérience professionnelles des personnes affectées à la mission et l'expérience générale du cabinet dans le domaine de la mission.

a) Les qualifications et compétences des personnes affectées à cette mission (70 points) :

- curriculum vitae de l'intervenant principal (50 points).
- curriculum vitae de ses assistants s'il y a lieu (20 points).

b) L'expérience générale du cabinet dans le domaine faisant l'objet de l'appel à candidature (30 points) :

- expérience du postulant dans le domaine (20 points) ;
- le nombre d'années d'expérience un (01) à trois (03) ans sera affecté d'une note de dix (10) points. Celle-ci est majorée de deux (02) points supplémentaires pour chaque année supplémentaire ;
- par tranche de deux (02) ans avec un maximum de dix (10) ans :
- expérience du cabinet dans la conduite des NIES pour la réalisation d'infrastructures de santé points).

• l'offre financière

Les propositions financières des candidats ayant obtenu au moins la note technique minimale seront ouvertes. La proposition financière la moins disante parmi les propositions techniques qualifiée sera retenue.

V-9-4- Langues de travail



la mission sera exécutée en français, langue de travail DU CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN EN INNOVATIONS BIOTECHNOLOGIQUES POUR L'ÉLIMINATION DES MALADIES A TRANSMISSION VECTORIELLE (ITECH-MTV).

V-9-5-Responsabilité sur les livrables

Le centre d'excellence africain en innovations biotechnologiques pour l'élimination des maladies a transmission vectorielle (ITECH-MTV) est seul responsable de l'exactitude et de la pertinence des livrables. Les services du CEA ITECH-MTV collaboreront à la bonne exécution de la mission par la mise à disposition des informations nécessaires.

V-9-6- Remise des propositions

Les propositions se feront en trois (03) exemplaires dont un original (français) et deux (02) copies en français. Chaque proposition technique et financière doit porter la mention « ORIGINAL » ou « COPIE ». Selon le cas l'original et toutes les copies de la proposition technique doivent être placés dans une enveloppe portant clairement la mention « **Proposition technique** ». De même, l'original et toutes les copies de la proposition financière seront placés dans une enveloppe portant la mention « **Proposition financière** ». Ces deux enveloppes seront ensuite placées dans une autre enveloppe qui doit être adressée à la Personne Responsable des Marches. « **A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION DE SELECTION DES CANDIDATS** », Les propositions doivent être remises au plus tard le **21/09/2020 à 9h00mn** en version papier, transmis en mains propres ou par la poste AU Bureau de la PRM du CEA ITECH MTV SIS A NASSO immeuble de la bibliothec CENTRALE premier etage.

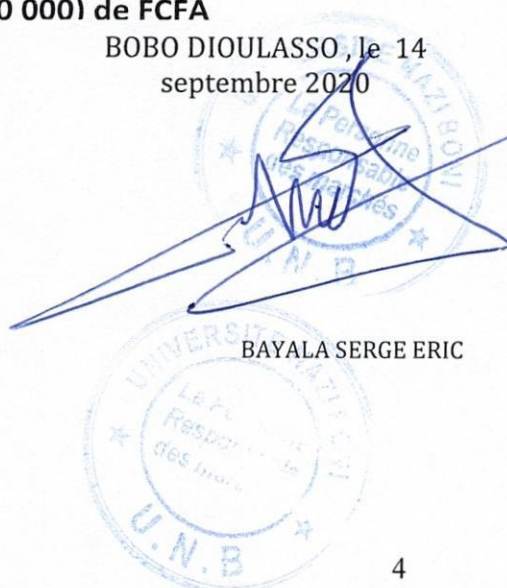
En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne Responsable des Marches ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le candidat.

RENSEIGNEMENTS

Les Consultants consultés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de la PRM ; tel 78 87 02 07

NB l'enveloppe financière est de six millions (6 000 000) de FCFA

BOBO DIOULASSO, le 14
septembre 2020



BAYALA SERGE ERIC